



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Absence de réactivité du Gouvernement dans la transition éco-énergétique

Question écrite n° 14852

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les pistes inexploitées par le Gouvernement en terme de transition énergétique. En effet, l'écologie ne peut fonctionner que de manière punitive ou aux antipodes du but recherché alors même qu'il est possible d'assurer une transition énergétique plus propre. À ce propos, le Gouvernement semble sous-estimer le sous-sol français qui pourrait être riche en hydrogène. L'hydrogène gris produit à partir d'hydrocarbures et l'hydrogène vert, produit à partir d'énergies renouvelable, voire nucléaire, est connu. Mme la députée connaît bien le laboratoire en la matière, de Marseille-Fos, qui œuvre à ce sujet. La découverte récente de l'utilisation de l'hydrogène à l'état naturel dans les sous-sols, désormais appelé hydrogène blanc, offre de nouvelles perspectives, comme l'a d'ailleurs montré la première mine découverte et exploitée au Mali permettant l'alimentation en électricité d'une ville. Or la composition du sol français laisse entendre une richesse importante en hydrogène. En Moselle par exemple, une réserve estimée à 250 millions de tonnes a été découverte à 300 mètres de profondeur, ce qui serait équivalent à la moitié de la production totale d'hydrogène à l'échelle mondiale ! Au lieu de se saisir de cette grande découverte, le Gouvernement préfère imposer l'éolien et le solaire, pourtant intermittents et encombrants. L'hydrogène blanc serait une formidable opportunité pour le développement d'une nouvelle source d'énergie bas carbone et bon marché : coût d'1 euro pour 1 kilogramme en phase industrielle. Du point de vue environnemental, l'hydrogène blanc se démarque de l'hydrogène vert car il ne nécessite pas le recours à l'électrolyse, consommatrice en métaux critiques et en eau (10 litres par kilogramme produit). Le manque de réactivité et de volonté politique du Gouvernement à ce sujet risque de faire prendre du retard à la France dans le développement de son exploitation face à certains pays américains et asiatiques, tout en négligeant une source d'énergie salubre dans le besoin urgent de réindustrialiser le pays. Que fera le Gouvernement à ce sujet ? Dans le même sens, Mme la députée tient à attirer l'attention sur le potentiel énergétique insoupçonné des estuaires. En effet, la rencontre de l'eau salée et de l'eau douce crée naturellement de l'énergie, appelée énergie osmotique. Or des chercheurs français ont trouvé un moyen de capter cette énergie bleue et prévoient de l'expérimenter dans son département des Bouches-du-Rhône, dans le delta du Rhône *via* une *start-up* qui a perfectionné et industrialisé le processus. Pour l'agglomération marseillaise, ce serait une bonne nouvelle, car celle-ci serait alors alimentée en électricité propre. L'installation de ces centrales capterait, *via* des membranes dotées de pores, les ions nés de la rencontre des flux d'eaux salées et douces, pour les transformer en électricité. Cette énergie osmotique est propre, biosourcée, constante et permanente, contrairement à l'éolien et au photovoltaïque et représente un potentiel exceptionnel de 40 TW/h, soit 10 % de la consommation du pays. Elle voudrait donc savoir si la réussite de cette expérience pour Marseille poussera le Gouvernement à mieux soutenir la recherche et à généraliser dans les estuaires cette piste inexploitée. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement en matière d'hydrogène blanc et d'énergie osmotique.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Lelouis](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14852

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#), page 765

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)